

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de N. KAMMACHI, Conseillère communale, relative au points d'apport des sacs poubelles oranges et du compost de quartier

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI geeft lezing van de volgende tekst:

Je souhaite revenir sur un projet très concret, utile et immédiatement applicable, qui faisait partie du plan régional « Clean.Brussels ».

Ce plan, approuvé officiellement par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en novembre 2022, vise à améliorer durablement la propreté publique, à réduire la production de déchets et à soutenir les Communes dans la mise en œuvre de projets locaux concrets : points d'apport, composts collectifs, lutte contre les dépôts sauvages, et accompagnement des citoyens dans le tri sélectif.

Anderlecht faisait partie des Communes engagées dans ce programme.

Sous la précédente législature, l'Echevin « Ecolo-Groen » de la « Propreté » avait déposé et défendu un projet complet prévoyant :

- Le déploiement de points d'apport pour sacs oranges ;
- Le développement de composts de quartier ;
- Une campagne de sensibilisation citoyenne autour du tri des déchets organiques ;
- Et un budget déjà validé dans le cadre de « Clean.Brussels » pour financer cette mise en œuvre.

En clair, tout était prêt : les emplacements identifiés, le financement obtenu, et un plan opérationnel en attente de lancement.

Un an plus tard, rien n'a bougé.

Pas un point d'apport, pas un compost de quartier, pas même une communication à ce sujet. Et pourtant, les habitants d'Anderlecht continuent de pointer le manque d'alternatives concrètes, les dépôts sauvages augmentent, et le tri des déchets organiques reste au point mort dans plusieurs quartiers.

Je rappelle ici que le budget régional est toujours actif, et que le programme « Clean.Brussels » continue d'être piloté par « Bruxelles Environnement », même en l'absence d'un nouveau Gouvernement pleinement en fonction.

Les projets déjà approuvés et financés peuvent parfaitement être mis en œuvre au niveau communal, sans blocage administratif.

Je préfère d'ailleurs anticiper une éventuelle réponse qui consisterait à se cacher derrière le prétexte de la non-formation du Gouvernement régional pour justifier l'inaction. Le cadre existe, le budget est là, les besoins sont criants, et la compétence reste communale.

Je voudrais donc savoir :

1. Où en est concrètement le projet « Clean.Brussels » à Anderlecht, et plus particulièrement le volet “points d'apport sacs oranges / composts de quartier” ?
2. Pourquoi le Collège n'a-t-il pas repris ce dossier, alors qu'il était prêt à être lancé ?
3. Quels moyens sont encore disponibles aujourd'hui pour le relancer rapidement ?
4. Quel est le calendrier prévu pour donner enfin suite à ce projet ?
5. Et surtout, quand les habitants pourront-ils enfin bénéficier de ces solutions de proximité qu'on leur avait promises ?

Monsieur le Bourgmestre, cela fait maintenant un an que ce Collège est en place.

Nous avons été patients, nous avons laissé le temps à chacun de s'installer et de prendre la mesure des dossiers.

Mais maintenant, nous entrons dans le temps du suivi et de la continuité.

Ce projet « Clean.Brussels » est un symbole, un projet exemplaire, financé, écologique et citoyen, prêt à être mis en œuvre, et aujourd'hui à l'arrêt sans raison apparente.

Alors, ma question est simple : qu'est-ce qu'on attend pour le relancer ?

Monsieur l'Echevin VANDYCK donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de schepen VANDYCK geeft lezing van het volgend antwoord:

Permettez-moi, comme pour vos autres interventions, de replacer le dossier dans sa réalité administrative, car les éléments présents dans votre interpellation ne correspondent pas à ce qui figure dans la réalité de la précédente législature dont vous faisiez partie.

Le projet que vous évoquez « Composts de mini-recyparks » dans le cadre du plan « Clean.Brussels » était effectivement porté par le service « Entretien » sous la précédente majorité. Un gestionnaire de projet avait été engagé à mi-temps pour analyser sa faisabilité, définir les besoins et préparer une mise en œuvre. Or, ce gestionnaire a quitté la Commune début 2024, et son départ a laissé le projet sans suivi

opérationnel. À ce moment-là, aucune décision de lancement n'avait été prise, aucune infrastructure n'avait été installée, et aucun dispositif n'avait été activé sur le terrain.

Les services indiquent également qu'une indétermination financière persistante au niveau du matériel et des investissements nécessaires a bloqué toute progression. Une réorientation du projet vers un système de « grand compost/mégacompost » a même été envisagée par votre majorité au deuxième semestre 2024, sans jamais avoir été concrétisée. Ce manque de décision politique, conjugué au départ du porteur de projet, a conduit mécaniquement à la suspension du projet.

Résultat : le subside « Clean.Brussels » a dû être remboursé, puisque les actions prévues n'ont pas été réalisées. Je tiens à souligner que ce remboursement concerne des dépenses effectuées sous la législature précédente. Autrement dit, contrairement à ce que vous laissez entendre, le projet que vous présentez comme « prêt à être lancé » n'avait jamais dépassé le stade préparatoire !

Par ailleurs, aucune disposition particulière relative à la collecte des sacs oranges n'a jamais dépendu de la Commune d'Anderlecht, si ce n'est la mise à disposition de bacs oranges durant certaines rencontres avec le service « Entretien ». La collecte des déchets alimentaires est une compétence de « l'Agence Bruxelles-Propreté », qui organise d'ores et déjà un passage hebdomadaire sur l'ensemble du territoire anderlechtois.

Il faut aussi rappeler que des composts de quartier existent à Anderlecht depuis plusieurs années, portés par des groupes de citoyens dynamiques et engagés. Rien, dans le plan « Clean.Brussels », n'impliquait la suppression ou le ralentissement de ces initiatives locales. Elles existent toujours, fonctionnent et sont consultables en ligne.

Aujourd'hui, notre priorité est d'assurer la cohérence entre les compétences régionales, les besoins réels des habitants et les capacités financières de la commune. Le tri des déchets alimentaires continue via « Bruxelles-Propreté », et les composts de quartier existants fonctionnent dans une logique citoyenne.

Madame la Conseillère, une nouvelle fois, le dossier que vous décrivez comme « oublié » était déjà, en 2024, un dossier non abouti, non exécuté, et non validé par votre propre majorité. Il ne peut donc pas être imputé au Collège actuel qui, lui, s'efforce de reprendre les dossiers sur des bases réalistes et techniquement opérationnelles.

N. KAMMACHI :

Si je comprends bien, les subsides n'existent plus. Vous dites qu'un agent est parti au début 2024, mais pensez-vous sincèrement que quand quelqu'un quitte une fonction la gestion n'est pas reprise par un autre fonctionnaire ? Si je comprends bien, vous annoncez qu'on n'a plus aucune stratégie par rapport aux points de compost, alors que

tout avait été mis en place sous l'ancienne législature, on savait déjà qu'on allait les positionner près des mini recypark.

Je souhaite qu'on m'envoie les documents stipulant que ce subside terminait bien lorsque nous étions encore dans la majorité.

Il est évidemment très bien que des points de composts soient aujourd'hui soutenus par des collectifs citoyens, mais la Commune ne pense-t-elle pas qu'il est préférable que l'opposition puisse aussi avoir une stratégie à ce sujet, tout comme au sujet du ramassage des déchets organiques ? Je pense notamment à nos crèches et à nos écoles qui applique aujourd'hui la politique en matière de sacs oranges.

La précédente législature avait initié le fait de rassembler ces sacs dans un dépôt communal pour éviter de les transporter vers la déchèterie. Je regrette de savoir qu'on pouvait avoir des financements mais que, finalement, ils soient perdus.

Monsieur l'Echevin, je vous demande que les initiatives précédentes qui ont permis d'obtenir des financements puissent être maintenues.